

La Ville d'Aizenay
Service Accueil/Population

Hôtel de Ville
Avenue de Verdun
85190 AIZENAY
Tél : 02.51.94.60.46

ARRÊTÉ N° 2022-037- AG
PORTANT DELEGATION A Monsieur Roland URBANEK
DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL

Le Maire de la Ville d'Aizenay,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L 2122-18 ;

VU le deuxième alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état-civil du 21 septembre 1955 modifiée ;

Considérant que le Maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat-Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Roland URBANEK, conseiller municipal délégué pour le 23 septembre 2022 à 17 heures 30.

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Roland URBANEK, conseiller municipal délégué, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, le 23 septembre 2022 à 17 heures 30.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Préfet
Monsieur le Procureur de la République

Fait à Aizenay le 5 septembre 2022
Le Maire de la Ville d'Aizenay
Franck ROY

Publié au recueil des actes administratifs le : **19 SEP. 2022**

Envoyé en Préfecture le : **19 SEP. 2022**

